



Le Directeur général du Centre de facilitation des Investissements (CFI), Georges Andy René, a dressé un bilan positif des actions menées par son Institution au cours de l'exercice 2012-2013. En matière de promotion, le CFI a accompagné et encadré 23 missions et délégations, 10 foires relatives à l'investissement privé. Il a également facilité 48 projets d'investissements de l'ordre de 698 millions de dollars, a indiqué M. René.

98% du montant de 109 millions de gourdes alloués au CFI ont été exécutés dans le cadre des activités visant à répondre à sa mission qui consiste à faire de la promotion et de mener des études économiques et réformes légales et administratives pour faciliter l'arrivée d'investissements dans le pays, a expliqué M. Georges Andy René.

23 missions ont été accompagnées et assistées financièrement par le CFI en termes de promotion, a-t-il ajouté.

Le CFI a accompagné et encadré 48 projets de l'ordre de 698 millions de dollars U.S. Trente neuf (39) des quarante huit (48) projets sont déjà démarrés et les autres sont encore en phase d'étude. Selon le numéro 1 de l'institution, sur les 698 millions de dollars, 473 proviennent d'investisseurs nationaux et 255 d'entrepreneurs étrangers.

Plusieurs études économiques ont été également menées par le CFI dans les départements du Sud, des Nippes, et du Sud-est sur des potentialités d'investissements, a fait savoir M. René

Le Directeur du CFI a annoncé également la mise en place d'un fond d'investissement privé dans la diaspora. Il s'agira de l'initiative de l'association de la diaspora visant à supporter des projets à impact économique important en Haïti.

Toujours dans le souci de rendre plus facile le processus de création d'entreprises dans le pays, le CFI a élaboré plusieurs textes de lois, a informé le Directeur général du CFI. Il s'agit, entre autres, des propositions d'un avant projet de loi éliminant le dépôt du quart du capital, d'un avant projet de loi sur les sociétés individuelles à responsabilité limitée, d'un avant projet de la loi cadre du CFI le plaçant sous tutelle de la primature et d'un arrêté cadre d'application du code d'investissement.

En terme de perspectives, le Directeur général du CFI a pris l'engagement d'améliorer les services d'accompagnement de l'institution, de renforcer les capacités du personnel de l'institution, renforcer les partenariats avec les Chambres de Commerce départementales et les associations du secteur privé etc.

Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) est un organisme autonome de l'Etat haïtien. Il émerge d'un partenariat entre le secteur privé et le secteur public. Ce centre contribue ainsi à la réduction du temps que nécessitent les procédures d'enregistrement d'une entreprise d'une part, et celle des coûts de transactions d'autre part.